

N° 2022 – 021

République française - Département de la Haute-Savoie
Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du Mercredi 18 Mai 2022

Objet : Tarifs forfait ménage

L'an deux mille vingt-deux,

Le 18 mai à 17 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux du Syndicat Intercommunal de Flaine en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Rozenn DURAND

Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Jeanne VAUTHAY Kader KHADRAOUI

Etaient excusés : Laurène CAUL-FUTY, Inès NAVILLOD, Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTEX, Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Gwenaël RUAU, Sabine TOUNA,

Rozenn DURAND a été élu secrétaire de séance.

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

Votes pour : 6

Votes contre : 0

Date de convocation : 09/05/2022

Date d'affichage : 10/05/2022

Abstention : 0

M. Le Président expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la gestion ses logements, lors des états des lieux de sortie, le Syndicat Intercommunal de Flaine peut récupérer des appartements mal nettoyés. Afin de ne pas en supporter le coût de ce ménage supplémentaire, il est proposé de refacturer un forfait ménage à l'occupant quittant les lieux aux tarifs suivants lorsque celui-ci est nécessaire :

Forfait ménage de 90€ pour un studio puis 30 € par pièce supplémentaire soit :

- Studio soit T1 90 €
- T2 120 €
- T3 150 €
- T4 180 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve la refacturation et les tarifs proposés.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER

